

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu de la séance du 29 juin 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALLO, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Isabelle PROST (donne pouvoir à P. RIONDY), Thierry PALLEGOIX (donne pouvoir à L. VIALLO), Thierry THENOZ (donne pouvoir à A. NICOLIER), Karine PACCOUD (donne pouvoir à J. SALLET), Christophe RIGOLLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Eric DARBON

Présentation de la commune de Servignat par monsieur Laurent Viallon, maire.

Validation à l'unanimité des présents des comptes rendus du 26 mai 2015 (annexe n°1) et 2 juin 2015 (annexe n°2)

1. Restructuration du gymnase : Avenants n°1

La vice-présidente, Valérie Guyon, expose que lors de l'analyse de l'offre du lot n°1 Maçonnerie, l'architecte avait trouvé une erreur dans l'offre puisque l'article 3.1 avait été oublié dans le total. Cette erreur a été prise en compte dans la notification du marché mais non corrigée dans l'acte d'engagement.

Il convient donc de corriger cette erreur de calcul par avenant. Le montant du marché du lot n°1 passe donc de 44 043 €HT à 44 293 €HT après vérification, soit une augmentation de 250€ HT.

Le Président rappelle qu'à l'ouverture des plis, l'entreprise BOURDON avait été la seule à répondre.

De plus, Valérie Guyon explique qu'au cours des travaux, des ajustements ont été demandés aux entreprises dont les devis sont les suivants :

- Lot n°3 – Menuiseries bois – Entreprise Roux et fils :
 - o Dépose de frisette bois et repose de cornières inox sur pilier
 - o Fourniture et pose de couvre-joints sur le haut des cloisons à l'étage
 - o Inversion porte sanitaire handicapé
 - o Fourniture et pose de patères
 - o Fourniture et pose de bancs

Pour un montant de 4 398.80 €HT soit 5 278.56 €TTC. Le montant du marché passe donc de 27 295 €HT à 31 693.80 €HT.

- Lot n°4 – Plâtrerie/Peinture – Entreprise PONCIN :
 - o Réalisation habillage à l'étage
 - o Divers raccord plâtre
 - o Peinture sur canalisations
 - o Peinture radiateurs

Pour un montant de 1 611.09 €HT soit 1 933.31 €TTC. Le montant du marché passe donc de 31 846.80 €HT à 33 457.89 €HT.

- Lot n°5 – Carrelage – Entreprise EVIEUX :
 - o Pose de carrelage hall
 - o Pose de plinthe hall

Pour un montant de 947 €HT soit 1 136.40 €TTC. Le montant du marché passe donc de 12 700 €HT à 13 647 €HT.

- Lot n°7 – Plomberie/Chauffage – Entreprise PRABEL :
 - o Plus-value sur changement de modèle de lavabo/urinoir
 - o Pose de radiateurs à l'étage
 - o Pose de siège de douche

Pour un montant de 1 647 €HT soit 1 976.40 €TTC. Le montant du marché passe donc de 20 752.80 €HT à 22 399.80 €HT.

Le montant total des avenants est donc de 8 603.89 €HT. Le montant total des travaux passe donc de 203 835.32 €HT à 212 439.21 €TTC.

Il convient donc de signer les avenants correspondants.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve les avenants cités ci-dessus et autorise ou non le Président à signer ces avenants.

Cependant après négociation avec l'entreprise, l'avenant de l'entreprise PRABEL a été supprimé. **Le montant total des avenants est donc de 6 956.89 €HT. Le montant total des travaux passe ainsi de 203 835.32 €HT à 210 792.21 €HT**

Arrivée de monsieur Michel Brunet, qui revient d'une réunion importante du CDG01 à Bourg en Bresse.

2. Zone de Roujus : contrat de location de terrains par GRTGaz

Le Président expose que la société GRTGaz a sollicité la communauté de communes pour louer la Za de Roujus.

Les conditions de la convention de location proposée par la société sont :

- Une surface d'environ 50 000m² d'une plateforme empierrée d'une portance minimale de 50MPa
- Terrain avec une faible pente (2% environ)
- Pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2016
- Pour un loyer mensuel de 10 000€ HT

Le président explique que ce n'étaient pas les termes de la négociation initiale et qu'il faudrait que le coût total des loyers atteigne 180 000 € (18 mois à 10 000 €/mois) minimum pour couvrir une grande partie des frais d'aménagement de la plateforme. Monsieur Lemaire souligne que les terrains pourront ensuite être revendus à des prix supérieurs.

⇒ Les élus ne souhaitent pas délibérer ce soir-là et chargent le Président de négocier à nouveau sur les termes de la convention, notamment la durée de celle-ci.

3. Convention ADMR 2015

Lors du vote du BP 2015, il a été convenu d'octroyer une subvention d'un montant de 16 550 € à l'ADMR du secteur de Saint Trivier de Courtes afin que cette association œuvrant pour le maintien des personnes âgées à domicile puisse avoir les moyens humains et financiers de diversifier ses prestations et se développer auprès de nouveaux publics. Afin de verser cette subvention, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015.

Mme Clermidy, présidente de l'association ADMR du secteur de Saint Trivier de Courtes, est sortie de la salle pendant les débats et le vote.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'ADMR du secteur de Saint Trivier de Courtes.

4. Convention Ecole de musique 2015

Le Président rappelle que, lors du vote du BP 2015, il a été convenu d'octroyer une subvention d'un montant de 43 750 € à l'Ecole de Musique de la Plaine de Bresse ; la hausse de la subvention par rapport au CA2014 correspond au recrutement d'une secrétaire pour quelques heures par semaine. Afin de verser cette subvention, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015.

Certains élus mettent en garde contre une inflation de la subvention annuelle à l'école de musique ; cette question du montant de la subvention sera à nouveau débattue lors du BP 2016.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents autorise le président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Ecole de musique de la Plaine de Bresse.

5. Renouvellement de la Commission Intercommunale

Le président rappelle les termes de la loi n°2005-102 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation de la Citoyenneté des personnes handicapées, instituant l'obligation pour les EPCI de plus de 5000 habitants et compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Ses missions sont les suivantes :

- Réaliser le bilan d'accessibilité (recueil des diagnostics des bâtiments, de la voirie, des transports) qui sera présenté au conseil communautaire puis transmis au représentant de l'Etat et Conseil départemental,
- Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité
- Organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles

Il expose qu'une délibération en date du 28 juin 2010 avait créé une commission intercommunale pour l'accessibilité et qu'il convient de la renouveler suite aux dernières élections municipales. Il a donc demandé lors du conseil du 26 mai à chaque commune de désigner un(e) représentant(e) pour cette commission.

Il informe que des associations de personnes handicapées ont été contactées afin qu'elles nous transmettent des propositions de noms de personnes intéressées.

L'Association APF Rhône-Ain a répondu favorablement, contrairement à la première fois.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, arrête la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ainsi :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	Ville	Représentant la commune de
Monsieur	FION	Bernard	439 rte des Montets	CORMOZ	CORMOZ
Monsieur	CHAGNARD	Paul	477 route de la Basse Chanée	COURTES	COURTES
Monsieur	DONGUY	Jean Marc	Le Tillet	CURCIAT DONGALON	CURCIAT DONGALON
Monsieur	THENOZ	Thierry	Petit Veyriat	LESCHEROUX	LESCHEROUX
Monsieur	LEMAIRE	Michel	Boyer	MANTENAY-MONTLIN	MANTENAY-MONTLIN
Madame	DUFOUR	Martine	5 lotissement les Fontaines	ST JEAN SUR REYSSOUZE	ST JEAN SUR REYSSOUZE
Monsieur	BOUILLET	Michel	805 route de la Baisse	ST JULIEN SUR REYSSOUZE	ST JULIEN SUR REYSSOUZE
Monsieur	CHEVAILLIER	Pascal	Montrachy	ST NIZIER LE BOUCHOUX	ST NIZIER LE BOUCHOUX
Monsieur	BERNARD	Yves	386 Avenue de Christinoz	SAINTE TRIVIER DE COURTES	SAINTE TRIVIER DE COURTES
Monsieur	VIALLO	Laurent	Montmain	SERVIGNAT	SERVIGNAT
Monsieur	MARTIN	Laurent	Les Ecopets	VERNOUX	VERNOUX
Madame	THENOZ	Chantal	La Vavre	VESCOURS	VESCOURS
Madame	LETHENET	Monique	611 rte des Grands Charrands	SAINTE TRIVIER DE COURTES	Association APF Rhône-Ain
Madame	LAPPE	Mady	Mont Simon	VESCOURS	
Monsieur	BRUNET	Michel	330 rue du Docteur Perret	SAINTE TRIVIER DE COURTES	Président de la commission

6. Lancement appel à projets « action d'animations sportives »

Le président rappelle que les conseillers communautaires, lors de la préparation du budget 2015, avaient décidé de lancer un appel à projets « action d'animations sportives ». En effet, la compétence « *Participation aux actions d'animations sportives à l'échelle communautaire pour les jeunes à partir de 11 ans* » est ainsi décrite dans les statuts de la communauté de communes au chapitre « sport ». Il fait lecture du projet de règlement de l'appel à projets élaboré par la commission « sports, loisirs et communication » réunie le 11 juin dernier.

Le projet proposé devra répondre à un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants :

- Augmenter le nombre de jeunes pratiquants de 11-16 ans dans les associations sportives par des actions innovantes,
- Diversifier les animations sportives dans les associations en direction des 11-16 ans afin de maintenir les effectifs existants (soit par des activités nouvelles soit par l'acquisition de matériel spécifique)
- « Ouvrir les jeunes à l'horizon des possibles » dans le domaine sportif par la découverte du sport de haut niveau, la rencontre de sportifs professionnels, de nouveaux sports, etc.
- Participer à la professionnalisation des encadrants par des formations spécifiques concernant le public jeunes 11-16 ans,
- Sensibiliser les jeunes au sport
- Développer l'implication des jeunes dans la vie associative

Le présent appel à projets est à destination des associations à but non lucratif en faveur des jeunes de 11 à 16 ans, dont le siège social est domicilié dans une commune du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes, œuvrant dans le domaine sportif. L'association doit répondre aux règles régies par une fédération sportive officielle et y être affiliée.

Monsieur Aimé Nicolier propose d'ajouter aux critères cités ci-dessus « le développement de la pratique sportive féminine » mais les autres élus présents à la commission n'ont pas jugé bon d'évoquer ce critère au vu, notamment, du développement actuel de la pratique féminine dans certains sports comme le football, le tennis, etc.

Les élus prennent note que le cahier des charges sera accessible sur le site internet de la communauté de communes et envoyé directement aux associations qui en ont fait ou feront la demande. En outre les communes seront prévenues par mail de cet envoi.

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le règlement de l'appel à projet présenté et autorise le président à lancer l'appel à projets « actions d'animation sportive » auprès des clubs concernés du territoire et de le faire paraître sur le site Internet communautaire.

7. Lancement consultation pour l'étude sur l'avenir de la piscine de Mèpillat

Le Président expose que le groupe de travail en charge d'étudier l'avenir de la piscine de Mèpillat à Saint Nizier le Bouchoux a sollicité l'aide d'un cabinet d'études. Depuis le conseil communautaire du 27 avril 2015, c'est la commission « sport, loisirs et communication » qui est en charge de ce dossier. Cette commission réunie le 11 juin a rédigé le cahier des charges pour consulter des cabinets spécialisés.

Le Président fait lecture du projet de cahier des charges dont les objectifs sont les suivants :

- Aider les élus communautaires à se décider quant à l'avenir de la piscine grâce à un diagnostic et à différents plans d'action
- Veiller à l'adéquation entre les projets projetés et les besoins de la clientèle ; estimation de l'existence de la clientèle possible
- Vérifier la faisabilité financière du projet tant en investissement qu'en fonctionnement par rapport à l'offre existante voisine

- Elaborer des scénarii pour l'avenir de la piscine, a minima 3 :
 - Scénario 1 : Aménagements permettant une ouverture annuelle,
 - Scénario 2 : Projet à élaborer en partenariat avec la commune de Saint Nizier le Bouchoux, la Communauté de Communes et le propriétaire du camping de Mépillat
 - Scénario 3 : Fermeture et les conséquences en termes de friche

Chaque scénario devra faire apparaître : un plan de financement en fonctionnement et en investissement (si besoin), un phasage des différentes étapes ; la faisabilité juridique devra être vérifiée au regard notamment des statuts de la Communauté de Communes.

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le projet de cahier des charges présenté et autorise le président à lancer la consultation des cabinets spécialisés pour étudier l'avenir de la piscine de Mépillat, à Saint Nizier le Bouchoux.

Les élus prennent note que cette étude n'était pas prévue au BP 2015 et devra donc faire l'objet d'une DM ; en outre vu la spécificité de cette étude, il conviendra de lancer l'AAPC au niveau national par le biais du BOAMP.

8. FPIC 2015

Le Président rappelle que la Communauté de communes a reçu, tout comme les communes, le montant 2015 du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) pour notre territoire. Il comprend une part intercommunale (55 125 €) et une part communale (87 849 €) qui ont été réparties par l'Etat selon une règle dite « de droit commun ». Des dérogations sont possibles, mais le Président explique que cette répartition selon le droit commun a toujours été maintenue par les élus communautaires depuis la réforme de la TP. Toute dérogation doit être prise par délibération du conseil communautaire et des communes-membres.

Les élus décident de conserver cette ventilation de droit commun.

9. CMA : contrat saisonnier 2015

Le Président rappelle que les absences ponctuelles des agents (en arrêts maladie surtout, mais aussi en formation ou congés exceptionnels) se soldent par des heures supplémentaires que les agents doivent récupérer au fur et à mesure dans la limite du possible, notamment quand le nombre d'enfants absents est important.

Afin de solder ces heures supplémentaires incompressibles sans pour autant porter préjudice au fonctionnement de la structure (respect du taux d'encadrement), le Président propose, comme les années précédentes, la création d'un poste occasionnel du 6 au 31 juillet 2015, d'une durée hebdomadaire de 17H30 (contre 35H en 2014).

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la création d'un poste saisonnier d'agent d'accueil auprès des enfants, titulaire d'un CAP petite enfance (grade d'agent social) ou auxiliaire de puériculture, du 6 au 31 juillet 2015, pour 17.5 Heures /semaine.

10. Ferme musée de la Forêt : tarifs complémentaires

Le Président présente la médaille du souvenir de la Bresse, créée à la demande de l'Office de Tourisme de Bourg en Bresse, à l'effigie des fermes bressanes. C'est la Ferme musée de la Forêt qui représente les fermes bressanes. Il propose donc le même prix à la vente que les autres offices de tourisme pour cette médaille, c'est-à-dire 2 €.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le tarif de 2 € de la médaille du souvenir de la Bresse.

11. Assainissement non collectif : Rapport annuel du délégataire

Le Président présente le rapport annuel du délégataire VEOLIA pour l'année 2015. Il est à valider par les conseils municipaux.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le rapport du délégataire.

12. Salle Vidéoconférence/Espace Jeunes : lancement de la consultation pour l'équipement

Le Président explique que les travaux de la salle vidéoconférence/Espace jeunes sont en cours. Une subvention de 4 500€ a été accordée par la région Rhône-Alpes pour l'équipement de cette salle.

Il convient donc de lancer la consultation d'entreprises pour le matériel informatique et pour les tables et chaises...

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le lancement de la consultation pour l'équipement de l'Espace Jeunes.

Questions diverses :

Décisions récentes du Président liées aux délégations d'avril 2014 :

- **D2015_04_29_59 - Déchèterie de St Trivier de Courtes**
Contrat d'entretien pour matériels de vidéosurveillance et gestion d'accès
Société ESPACS AUTOMATISME 26390 HAUTERIVES, pour un montant de 960,00 €HT annuel
- **D2015_04_29_60 - Entretien des bois de Crocu**
Mission auprès de l'ONF
Montant de 3 273.31 €HT
- **D2015_29_05_061 - MAPA 05/2015 : Réhabilitation de la Zone d'Activités de Roujus, à Saint Trivier de Courtes**
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
Bureau d'Etudes CIERA, 01320 VILLETTE SUR AIN, pour un montant de 11 870 €HT
- **D2015_29_05_062 - MAPA 07/2015 : Voirie et assainissement de l'Accès Fromagerie à Saint Trivier de Courtes**
Attribution du marché de Travaux
Société Piquand TP, 39160 SAINT AMOUR, pour un montant de 30 000 €HT

Valérie Guyon demande si Michel Brunet a un rendez-vous avec le Préfet concernant la fusion. Il répond qu'il rencontre le préfet le 2 juillet à 16H00 et qu'il participera à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 6 juillet. Valérie Guyon demande qu'une réunion soit organisée pour commencer à aborder le sujet des fusions. Monsieur Brunet dit qu'il faut attendre d'avoir des informations de la part du préfet et que la loi soit votée définitivement car le seuil de 20 000 habitants pour la fusion n'est toujours pas validé officiellement. Dès que ces éléments-là seront posés, une réunion pourra tout à fait avoir lieu (18/07/2015).

Réunion des maires sur le sujet du SCOT le 15 juillet à 19H00.

Prochain conseil le Mardi 28 juillet à 20h30 à Saint Trivier de Courtes.

Visite du stade multisports et du gymnase à 19h : rendez-vous sur le chantier du Stade, route de Pont de Vaux.